



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Identification des grandes espèces de laboratoire	Numéro : ID-3
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 25 janvier 2016
Révisée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 27 janvier 2016
But : Décrire les procédures d'identification chez le chat, le chien, le furet, le lapin, le primate non-humain, les petits ruminants et le porc.	Version 1

## Généralités

- Les grandes espèces de laboratoire doivent être identifiées de manière individuelle afin de compléter adéquatement le dossier de chaque animal.
- Il est possible que les animaux de production ou les animaux de formation ne possèdent pas un dossier individuel. Cependant, l'identification de chaque animal est obligatoire (voir PNF O-5 Tenue des dossiers des grandes espèces de laboratoire).
- En plus de l'identification de l'animal, il est obligatoire d'identifier la cage, l'enclos ou la salle où sont hébergés les animaux.
- Lorsque des méthodes non invasives ne peuvent être utilisées, le tatouage et les étiquettes d'oreille sont recommandés. L'attribution de noms aux animaux est à déconseiller et si elle est utilisée, doit être accompagnée en tout temps des identifications officielles (tatouage ou étiquette).
- Lors de l'arrivée des animaux, la majorité de ceux-ci sont déjà identifiés avec des méthodes permanentes permettant un suivi complet et individuel.

## Procédures

- Si déjà présente, vérifier l'identification de l'animal et l'inscrire dans son dossier en complétant avec les autres particularités pertinentes (sexe, couleur du pelage, etc.).
- Utiliser l'une des techniques suivantes pour identifier les animaux lorsque l'identification est absente ou manquante (ex. étiquette d'oreille abimée).

**Tableau 1. Techniques d'identification des grandes espèces de laboratoire**

<b>Espèce</b>	<b>Identification primaire obligatoire</b>	<b>Alternative(s)</b>
Animaux de la ferme	Étiquette d'oreille	Tatouage, peinture sur le dos
Chat	Tatouage	Couleur du pelage, collier numéroté
Chien	Tatouage	Collier numéroté
Furet	Étiquette d'oreille	Couleur du pelage, collier numéroté
Lapin	Numéro à l'encre dans l'oreille	Étiquette d'oreille, tatouage
Macaque	Tatouage lié au permis d'importation	-----
Marmouset	Tatouage	Collier coloré individuel

## **Références**

CCPA, *Modules de formation – Identification des animaux*, 2013.

Creighton University, *Standard operating procedures*, 2010.

University of South Florida, *SOP # 15.3 Animal Identification*, 2011.